

Le règlement d'utilisation et les clauses contractuelles sont établis entre Téléverbier SA (ci-après TVSA) et le client (ci-après l'UTILISATEUR).

Règlement d'utilisation des trottinettes :

- Les descentes en trottinettes ne sont autorisées que sur les parcours balisés à cet effet (Savoleyres - La Tzoumaz et Les Ruinettes - Verbier). Toute descente sur les chemins de randonnée ainsi que sur les pistes de vélo de descente du Bikepark est interdite ;
- Le port du casque est obligatoire en tout temps. Le casque est compris dans le prix de location ;
- L'UTILISATEUR doit observer les règles de circulation routière et est soumis à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR 741.01 – OCR 741.11). Il doit circuler à droite, pouvoir freiner sur la moitié de la distance de visibilité et accorder la priorité aux piétons ;
- En cas d'arrêt, l'UTILISATEUR doit stationner au bord de la route à un endroit bien visible ;
- L'UTILISATEUR doit s'attendre à du trafic inverse sur l'ensemble des parcours balisés (routes ouvertes à la circulation) ;
- Les itinéraires de descente balisés font partie du réseau de routes et de chemins et ne sont donc pas sécurisés, ni surveillés particulièrement. Il faut notamment s'attendre à la présence de nids de poules, d'irrégularités, de sol humide, de traverses pour le drainage de l'eau, etc. ;
- L'UTILISATEUR doit adapter sa conduite et sa vitesse au terrain ainsi qu'aux conditions, à ses propres capacités et aux autres usagers de la route ;
- L'âge minimal pour utiliser une trottinette est de 8 ans (120 cm) pour les jeunes accompagnés d'un adulte. L'enfant doit être capable de freiner par ses propres moyens ;
- L'âge minimal pour utiliser une trottinette est de 14 ans pour les jeunes non accompagnés d'un adulte ;
- La trottinette ne peut être utilisée que par une personne à la fois. Il est interdit de circuler à deux sur une trottinette, y compris dans le cas d'un adulte avec un enfant ;
- En cas d'accident, l'endroit où il survient doit être sécurisé et les premiers secours doivent être apportés au blessé. Le service de sauvetage peut être alerté en téléphonant au 144 (OCVS) ou au +41277752511 (centrale TVSA). Les blessés ne doivent pas être laissés seuls ;
- La location est payée avant la prestation et une pièce d'identité est demandée à titre de caution.

Conditions contractuelles :

- L'UTILISATEUR effectue un essai de conduite et de freinage et indique avant le départ s'il n'a pas reçu une trottinette parfaitement entretenue ou présentant un défaut ;
- L'UTILISATEUR se fait expliquer, à sa demande, le maniement de la trottinette par le personnel de TVSA ;
- L'UTILISATEUR doit être au bénéfice de sa propre assurance accidents et responsabilité civile ;
- Les coûts relatifs à des dégâts dus à une utilisation inappropriée de la trottinette, le vol ou la perte de cette dernière sont facturés directement sur place à l'UTILISATEUR ;
- L'UTILISATEUR s'engage à respecter la durée de location d'environ une heure ;
- L'UTILISATEUR garantit que les personnes qui l'accompagnent sont également informées des règles.

Rédigé par	Lionel May	le	04.05.2023	Version	03
Validé par	Sandrine Lattion	le	05.05.2023	Page	1 / 2



Numéro de la/des trottinette(s) louée(s) sur le parcours **Savoleyres – La Tzoumaz** :

Adultes	1AS	2AS	3AS	4AS	5AS	6AS	7AS	8AS	9AS	10AS	11AS	12AS	13AS	14AS	15AS
	16AS	17AS	18AS	19AS	20AS	21AS	22AS	23AS	24AS	25AS	26AS	27AS	28AS	29AS	30AS
	31AS														
Enfants	1ES	2ES	3ES	4ES	5ES	6ES	7ES	8ES	9ES	10ES	11ES	12ES	13ES		

Numéro de la/des trottinette(s) louée(s) sur le parcours **Les Ruinettes – Verbier** :

Adultes	1AR	2AR	3AR	4AR	5AR	6AR	7AR	8AR	9AR	10AR	11AR	12AR	13AR	14AR	15AR
	16AR	17AR	18AR	19AR	20AR	21AR	22AR	23AR	24AR	25AR	26AR	27AR	28AR	29AR	30AR
	31AR	32AR	33AR	34AR	35AR	36AR	37AR	38AR	39AR	40AR	41AR	42AR	43AR		
Enfants	1ER	2ER	3ER	5ER	6ER	7ER	8ER	9ER	10ER	11ER	12ER	13ER	14ER		

A remplir uniquement par le personnel d'exploitation ou des caisses.

Date de la location : Horaire de la location de à

N° de la caisse et lieu où ce formulaire est rempli :

Retour du matériel, signature de l'employé de l'installation :

L'UTILISATEUR confirme avoir lu et compris le règlement d'utilisation des trottinettes et les conditions contractuelles. Il s'engage à les respecter scrupuleusement.

Coordonnées de l'UTILISATEUR :

Nom(s), Prénom(s)

_____ (du participant / préciser la date de naissance si mineur s.v.p)

Adresse

_____ (Rue, numéro de maison, Code postal, ville, pays d'origine)

Téléphone

E-mail

La trottinette doit être restituée au plus tard à :.....h..... et remise aux départ des installations.

_____	_____	_____
Lieu	Date	Signature – représentant légal si mineur

Rédigé par	Lionel May	le	04.05.2023	Version	03
Validé par	Sandrine Lattion	le	05.05.2023	Page	2 / 2